

Eléments de cadrage Priorité 2 du programme ESPON 2013

PRESENTATION GENERALE

Les objectifs

- Fournir un corpus de connaissances à partir des résultats du programme ORATE sur les forces et faiblesses de régions et/ou de territoires à des échelles plus larges ;
- Accroître l'utilité des résultats du programme à partir de cas d'études ou d'outils techniques et méthodologiques dans le domaine de l'aménagement ;
- Fournir des connaissances à partir des résultats du programme sur les priorités thématiques en coopération avec d'autres programmes des fonds structurels.

Les principaux types d'action

- Des études intégrées et des analyses thématiques qui puissent apporter une dimension transversale sur la position d'une région ou d'un territoire à une échelle plus large dans un contexte européen, en montrant les points forts et les défis de cette zone par rapport à d'autres régions européennes et dans un contexte mondial ;
- Des actions expérimentales sur l'application des résultats du programme ORATE dans des contextes transnationaux et transfrontaliers, par exemple dans les champs des visions spatiales, du développement territorial. Ces actions peuvent impliquer différents types de territoires, notamment les régions frontalières et les zones de coopération transnationale ;
- Des actions conjointes avec d'autres programmes des fonds structurels. Ces actions concernent les programmes de coopération transfrontalière, transnationale et interrégionale tels que INTERACT et URBACT.

Le fonctionnement

Des procédures de sélection (*screening processes*) seront organisées pendant toute la durée du programme sous la forme d'appels à expression d'intérêts (*call for expression of interest*) de la part des « parties prenantes » (*stakeholders*). Il peut s'agir de décideurs et de praticiens à différentes échelles : européenne, transnationale, nationale, transfrontalière, interrégionale ainsi que de groupes de régions et de villes d'au moins trois pays de l'Union. Ces parties prenantes intéressées devront exprimer leur intention de s'acquitter de la mission (*perform*) de "zone d'action" (*action area*) et leur motivation pour participer activement à la préparation et la mise en œuvre de l'action si celle-ci est retenue.

Sur la base de l'intérêt et des idées exprimées lors de la procédure de sélection, le Comité de pilotage (*Monitoring Committee*) sera responsable pour les actions mises en route. Il est prévu que le Comité de concertation puisse donner son avis.

[Le Comité de concertation, une innovation du programme ORATE 2013, est l'instance chargée de préparer les travaux du Monitoring Committee, notamment pour le lancement des appels d'offres de la priorité 1 (recherche appliquée), 2 (recherches ciblées) et 3 (plateforme scientifique et outils). Il sera composé de la Managing Authority, trois membres du Monitoring Committee issus du pays président l'Union européenne et les deux pays suivants et d'un représentant de la Commission européenne.]

Le Monitoring Committee s'assurera que les actions sélectionnées apportent une valeur ajoutée et respectent les critères suivants :

- une dimension européenne ;
- une « transférabilité » des résultats obtenus susceptible d'apporter une valeur ajoutée à d'autres types de praticiens.

Les parties prenantes sélectionnées devront être pleinement impliquées dans la mise en œuvre de ces recherches ciblées en prenant part à la définition et au développement du projet mais aussi en délivrant des informations utiles à l'analyse telles que des données détaillées et des « contributions qualitatives » (*qualitative inputs*). L'implication des parties prenantes apportera un soutien au corpus de connaissances et sera organisé dans le cadre de groupes de suivi (*sounding boards*) - prévus également dans la priorité 1 du programme - qui veilleront au déroulement du projet.

Avec le soutien des parties prenantes sélectionnées, une structure spécifique sera constituée pour chaque action. Les actions seront mises en œuvre au travers de groupes transnationaux (*Transnational Project Groups*) comme pour les priorités 1 et 2 avec un partenaire leader (*Lead Partner*).

Les conditions de participation

Les appels à propositions seront ouverts aux organismes publics respectant des critères de sélection définis pour chaque action. Ces organismes ne doivent pas avoir de caractère industriel ou commercial, avoir une personnalité juridique et être financés, de façon majoritaire, par l'Etat, des collectivités régionales ou locales ou être sous l'autorité de ces institutions ou encore avoir un conseil de surveillance (*supervisory board*) composé à plus de la moitié de membres désignés par l'Etat, des collectivités régionales ou locales.

Pendant la mise en œuvre d'ORATE 2013, l'autorité de paiement et de gestion (*Managing Authority*) et les Etats membres examineront la possibilité d'ouvrir les appels à propositions à des organismes privés. Si cela devient possible, les conditions pour une participation éventuelle d'organismes privés comme partenaire leader ou simplement partenaire seront détaillées pour chaque appel à proposition.

Aucune contribution financière ne sera demandée de la part des parties prenantes dans la mise en œuvre des actions sélectionnées. Cependant, les parties prenantes devront couvrir leurs frais de personnel et de voyage dans le cadre de leur participation à la mise en œuvre de l'action concernée.

Les actions sont envisagées pour varier dans la taille et la durée. Certaines pourraient durer plusieurs années mais d'autres pourraient avoir une durée plus limitée.

L'utilité et la validation des résultats seront assurées par l'implication directe des parties prenantes sélectionnées.

Actions prévues et budget

Entre 20 et 40 recherches ciblées seront lancées entre 2007 et 2013. La priorité 2 du budget du programme ORATE 2013 représente un montant de 6,536 millions d'euros.

LES MODALITES PRATIQUES

Une procédure en deux étapes

Dans un premier temps, les parties prenantes sont invitées à exprimer leur intérêt. Les expressions à intérêt retenues par le Comité de pilotage constitueront la base du cahier des charges.

Dans un deuxième temps, un appel à propositions est lancé dans lequel sera retenue une équipe de chercheurs. Cette équipe met en œuvre « l'analyse ciblée » dans un processus de partenariat avec les parties prenantes.

Trois types d'action sont prévus dans la priorité 2.

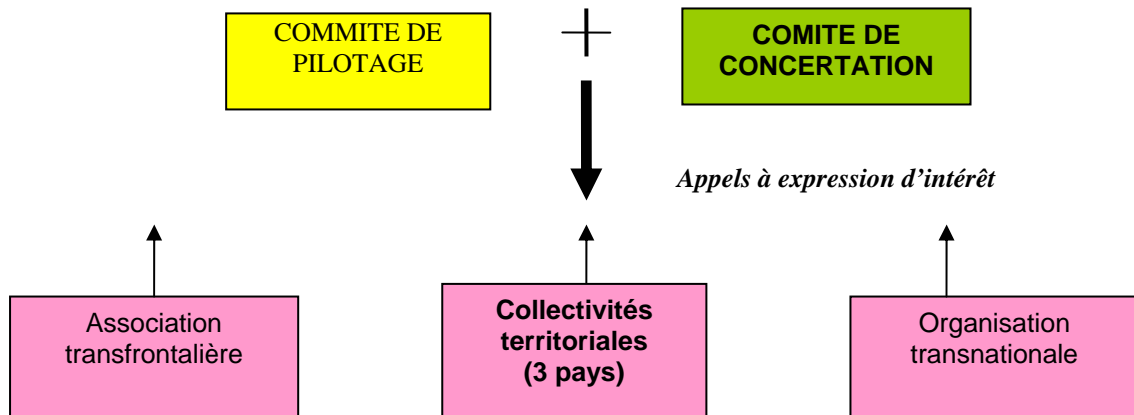
	Etudes intégrées et analyses thématiques	Soutien à des actions innovantes	Actions conjointes avec d'autres fonds structurels
Parties prenantes éligibles	Groupe de régions et/ou de villes (d'au moins 3 pays participant à ORATE) ; Autorités publiques au niveau administratif	Groupe de régions et/ou de villes (d'au moins 3 pays participant à ORATE) ; Autorités publiques au niveau administratif	Institutions responsables pour la mise en œuvre des programmes dans le cadre des fonds structurels (coopération territoriale)
Éléments clés à prendre en compte	Approche réactive, « traditionnelle », basée sur les résultats de l'ORATE mais pas forcément de façon exclusive	Approche plus proactive, avec une dimension expérimentale et/ou innovante	Une des deux approches mais ciblée dans les programmes des fonds structurels
Résultats attendus	Analyses des potentialités de territoires spécifiques dans une perspective européenne	Contribution sur des outils (visions spatiales, stratégies, scénarios) ou sur des défis territoriaux	Un des deux types de résultats attendus mais centré sur l'aire des fonds structurels

Les critères d'évaluation des appels à expression d'intérêts sont les suivants :

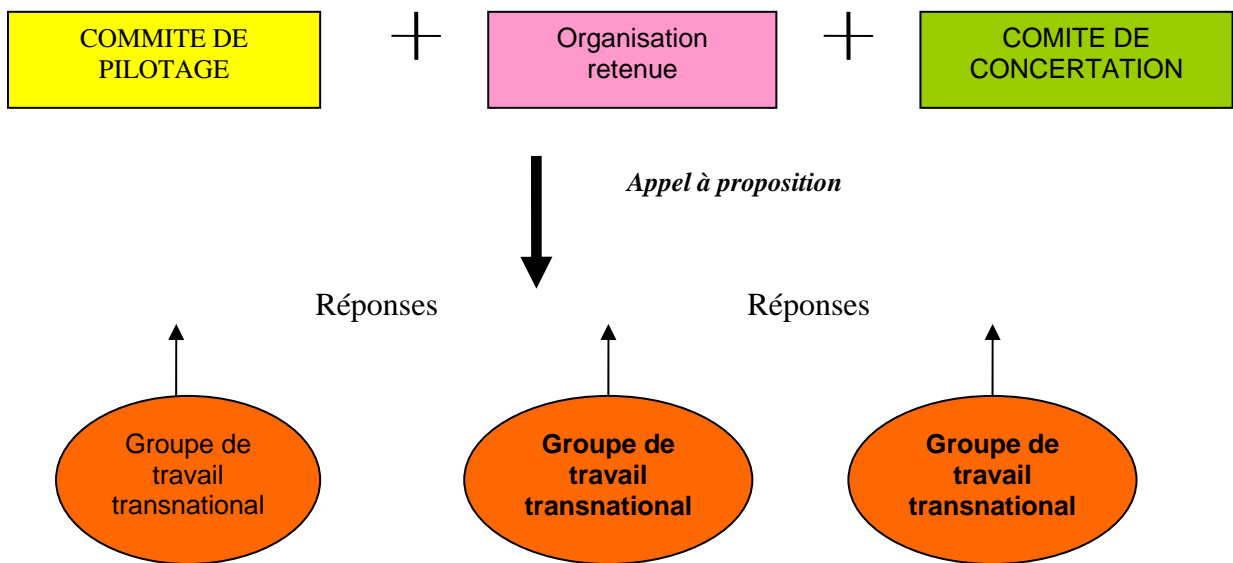
1. La dimension européenne du projet
2. Le degré de transférabilité et la valeur ajoutée des résultats attendus (la couverture géographique des parties prenantes doit être typique d'une certaine catégorie de villes/régions par exemple)
3. L'aspect opérationnel et l'utilisation pratique des résultats attendus par les parties prenantes impliquées dans le projet
4. Le degré d'implication des parties prenantes dans les études envisagées
5. Les actions prévues pour la diffusion de cette expérience de partenariat
6. La contribution aux résultats attendus et aux impacts pour le programme ORATE 2013 (par exemple est-ce que le thème a déjà été couvert par une autre action dans la priorité 2 ?)

Sur la base de l'appel à expression d'intérêt retenu un cahier des charges de l'appel à proposition est rédigé.

PREMIERE ETAPE : APPELS A EXPRESSION D'INTERET



DEUXIEME ETAPE : APPEL A PROPOSITION



TROISIEME ETAPE : REALISATION DU PROJET

